

Prix à la consommation

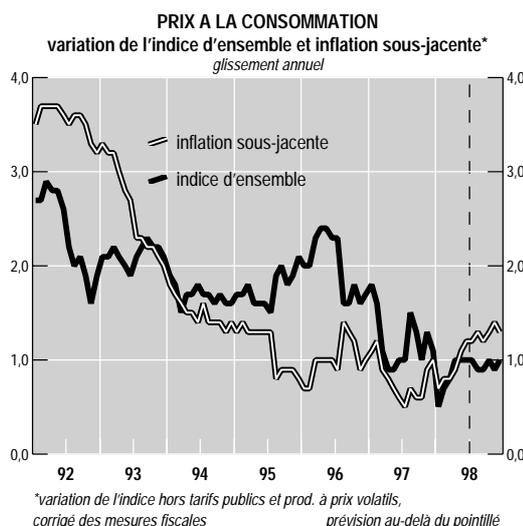
Après avoir atteint un point bas à l'été 1997, en raison de la modération des coûts de production et d'une faible demande, l'inflation sous-jacente⁽¹⁾ s'est stabilisée au second semestre de 1997, un peu en dessous de +1% en glissement annuel. Elle devrait légèrement remonter sur l'ensemble de 1998, atteignant 1,3% en fin d'année. L'indice d'ensemble progresserait moins en raison de la baisse marquée des prix de l'énergie. Son glissement annuel resterait voisin de 1%.

Légère remontée de l'inflation sous-jacente

Déjà faibles fin 1997 (+1,1% pour le glissement annuel d'ensemble et +1,0% pour l'inflation sous-jacente), les évolutions de prix sont restées modérées au premier semestre de 1998. Dans un contexte de faibles augmentations salariales, la baisse des prix de l'énergie et celle des cours des matières premières industrielles ont favorisé le repli des prix de production des biens intermédiaires. Ces mouvements de prix ont contribué à la modération des prix des produits manufacturés, qui ont freiné l'évolution d'ensemble. Celle-ci ne devrait pas dépasser +1,0% en glissement annuel au mois de juin. Cependant, la bonne tenue de la consommation des ménages depuis quelques mois a rendu possible un arrêt des baisses pour les produits manufacturés. Leur glissement annuel devrait ainsi s'établir à +0,3% à la fin du premier semestre et entraînerait une hausse du niveau de l'inflation sous-jacente, à +1,2% en juin.

Au second semestre de 1998, les cours des matières premières industrielles pourraient progressivement se redresser et entraîner un accroissement des prix de production. Les perspectives personnelles de prix issues des enquêtes de conjoncture dans l'industrie, ainsi que les anticipations de prix pour les prochains mois dans le commerce de détail, quoique toujours faibles, augmentent légèrement au deuxième trimestre. Par ailleurs, la faiblesse relative des hausses salariales enregistrées jusqu'ici (+0,5% et +0,6% aux deux premiers trimestres de l'année) ne devrait pas provoquer au

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.



second semestre de hausses de prix importantes dans les services du secteur privé. Dans ce secteur, le déroulement de la Coupe du monde de football en France accentuerait cette année les hausses liées à la période estivale. Globalement, l'inflation sous-jacente se redresserait encore légèrement et atteindrait +1,3% à la fin de cette année. Le glissement annuel de l'ensemble des prix à la consommation serait plus faible (aux alentours de +1,0% fin 1998), en raison notamment de la baisse des prix de l'énergie.

Hausse des produits manufacturés

En baisse jusqu'à la mi-1997 (-0,3% à la fin du premier semestre), le glissement annuel des prix des produits manufacturés s'est stabilisé au second semestre (+0,1% fin 1997), et s'est légèrement accru au premier semestre de 1998. Il s'établirait à +0,3% en juin 1998. La hausse des produits manufacturés resterait quelque peu limitée par la baisse des prix des biens d'équipement ménager. En effet, les nombreuses promotions réalisées sur les téléviseurs en préalable au déroulement de la Coupe du monde de football au mois de juin ont accentué la baisse tendancielle des prix de ce secteur, liée aux efforts de qualité réalisés sur ces produits. A contrario, la hausse des prix des automobiles a largement contribué au léger

accroissement des prix des produits manufacturés du premier semestre. Un raffermissement progressif de la demande d'automobiles en est en grande partie responsable. Ainsi, alors que le glissement annuel des prix de ce secteur se situait à -1,3% fin 1997, le nombre moins élevé de promotions a eu pour conséquence un relèvement des prix au premier trimestre de 1998. Le glissement annuel des prix des automobiles s'établirait à +1,9% à la fin du premier semestre. Ce mouvement devrait se poursuivre, comme semble également l'indiquer le redressement des perspectives de prix des entrepreneurs.

Sur l'ensemble du champ manufacturé, le glissement annuel des prix s'établirait à +0,5% fin 1998. Cette hausse est à mettre en relation avec la bonne tenue de la consommation et la progression observée des taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie, qui favorise la reprise des prix de production.

Services, loyers et eau en hausse

Les prix des services du secteur privé se seraient légèrement accrus au cours du premier semestre de l'année, en raison notamment du déroulement de la Coupe du monde de football. Ainsi, les secteurs liés au tourisme (cafés-restaurants et services d'hébergement) auraient enregistré, au deuxième trimestre, des hausses de prix importantes. Le glissement annuel du poste devrait se situer à +2,0% en juin 1998, après +1,8% fin 1997. La fin de cet événement sportif, et plus généralement la sortie de la période estivale, auraient pour conséquence des baisses de prix importantes au troisième trimestre.

Néanmoins, l'amélioration de la situation financière des ménages devrait favoriser des hausses dans les secteurs de loisir dont les prix suivent généralement les phases d'accélération de la consommation. C'est ce que semblent également confirmer les perspectives d'évolution des prix dans les enquêtes de conjoncture dans les services. Globalement, le glissement annuel des prix des services du secteur privé devrait demeurer aux alentours de +2,0% en fin d'année.

Au premier semestre de 1998, la revalorisation du tarif des honoraires des médecins généralistes au mois d'avril a favorisé l'accroissement des prix des services de santé. Ce relèvement a été rendu possible grâce au respect en 1997, dans ce secteur, des objectifs quantifiés nationaux. Au cours du second semestre de 1998, les prix des services de santé ne devraient plus connaître de hausses importantes, en raison de la poursuite du plan de maîtrise des dépenses de santé. Ainsi, le glissement annuel de l'ensemble du poste, qui se situait à +0,5% fin 1997, s'établirait à +0,9% en juin 1998. Il resterait à ce niveau jusqu'en décembre.

Depuis le premier trimestre de 1997, l'indice du coût de la construction a enregistré des hausses importantes. Il continuerait à progresser, sans toutefois accélérer nettement, comme semblent le suggérer les perspectives de prix issues des enquêtes menées auprès des promoteurs privés. L'impact de ces hausses sur les loyers devrait être sensible tout au long de l'année 1998. Ainsi, le glissement annuel des loyers serait de +2,0% fin 1998, contre +1,6% fin 1997. Par ailleurs, en raison de l'accroissement des contraintes légales concernant le respect de l'environnement et du relèvement de la taxation, le prix de l'eau serait également en hausse en

LES PRIX A LA CONSOMMATION

Groupes de produits (et pondérations 1998)	Glissements annuels						Moyennes annuelles		
	juin 1996	déc. 1996	juin 1997	déc. 1997	juin 1998	déc. 1998	1996	1997	1998
	<i>(évolution en %)</i>								
Alimentation (20,2%)	1,2	1,3	1,2	2,5	2,0	1,6	1,2	1,8	1,8
Produits manufacturés du secteur privé (32,5%)	1,7	0,5	-0,3	0,1	0,3	0,5	1,0	-0,1	0,3
dont automobiles (3,8%)	2,7	-1,2	-4,3	-1,3	1,9	2,5	-0,1	-2,6	1,5
Services du secteur privé (19,6%)	3,1	1,9	1,8	1,8	2,0	2,0	2,7	1,8	2,0
Énergie (8,7%)	4,6	6,6	1,9	-0,3	-1,9	-3,4	5,1	2,2	-2,4
dont produits pétroliers (5,2%)	6,6	10,9	3,8	0,2	-2,2	-3,8	7,8	4,1	-3,0
Tarifs publics (6,6%)	3,6	2,0	2,8	1,4	0,5	2,0	2,7	2,8	0,8
Loyers-eau (6,8%)	3,0	2,2	1,5	1,9	2,4	2,3	2,8	1,7	2,2
dont loyers (5,8%)	2,3	1,7	1,1	1,6	2,2	2,0	2,1	1,4	1,9
dont eau (1,1%)	6,3	5,6	3,4	3,2	3,6	4,2	6,1	3,5	3,8
Santé (5,5%)	1,1	1,1	0,7	0,5	0,9	0,9	1,2	0,6	0,9
Ensemble (100%)	2,3	1,7	1,0	1,1	1,0	1,0	2,0	1,2	0,9
Ensemble hors tabac (98,0%)	2,1	1,5	0,9	1,1	0,9	0,9	1,9	1,1	0,9
Inflation sous-jacente (61,7 %) ⁽¹⁾	1,0	1,0	0,6	1,0	1,2	1,3	-	-	-

■ Préviation

(1) Ensemble hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales, CVS. Les mesures fiscales recouvrent principalement les variations de taux de TVA, la majoration des droits sur les alcools et les différentes mesures concernant les véhicules (Cf. Informations Rapides n° 179 du 27 juin 1996).

1998. Au total, le glissement annuel du prix des loyers, de l'eau et du chauffage urbain s'établirait à +2,3% fin 1998, contre +1,9% fin 1997.

Le glissement annuel des prix du poste "tarifs publics"⁽²⁾ a diminué au cours du premier semestre de 1998, mais ce ralentissement n'est que transitoire, en raison de l'arrêt progressif des baisses dans les transports et les télécommunications. Si la redevance audiovisuelle a été relevée de 5% contrairement à l'année passée, les prix du tabac ont moins progressé (+3,0%, contre +4,9% début 1997). Par ailleurs, les tarifs des télécommunications, qui avaient fortement baissé en octobre 1997, ne seraient pas modifiés cette année. Le prix des transports ferroviaires devrait être encore en baisse, du fait de la nouvelle gamme de prix instaurée en avril. Dans les transports aériens, les prix ne baisseraient pas autant qu'en 1997. Compte tenu de ces éléments, le glissement annuel du poste "tarifs publics" s'établirait à +2,0% en décembre 1998, contre +0,5% en juin 1998 et +1,4% fin 1997.

Fortes baisses dans l'énergie

Les prix de l'énergie ont fortement diminué au premier semestre de 1998 et leur glissement annuel devrait passer de -0,3% fin 1997 à -1,9% en juin 1998. Ces baisses de prix sont liées à l'évolution des cours des produits pétroliers, qui diminuent depuis le mois de novembre dernier (-24% sur le cours du pétrole brut en dollar, entre le dernier trimestre de 1997 et le premier trimestre de 1998) et dont la chute s'est accentuée à la fin du premier trimestre. Malgré un relèvement plus important cette année qu'en 1997, la hausse de la TIPP

(2) Le poste "tarifs publics" comprend les postes "services publics" et le poste "tabac".

Le poste "services publics" comprend essentiellement les services des postes et des télécommunications, les services publics de transport (maritime, ferroviaire et routier), les transports aériens et certains tarifs publics, comme la redevance audiovisuelle.

n'a pas compensé ce phénomène. Ainsi, le glissement annuel des prix des produits pétroliers s'établirait à -2,2% en juin 1998, contre +0,2% fin 1997. Le second semestre de 1998 devrait enregistrer une remontée des cours des produits pétroliers, en conséquence d'accords intervenus dès la fin du premier trimestre de 1998 et qui ont déjà permis une stabilisation des cours. Les prix des produits pétroliers resteraient toutefois inférieurs en fin d'année à ceux observés en décembre 1997 (-3,8%).

Les tarifs de l'électricité, mais également cette année, ceux du gaz de ville, ont diminué au mois de mai. Ces derniers baisseraient probablement à nouveau, compte tenu du bas niveau des cours enregistré au premier semestre de 1998. Au total, le glissement annuel des prix des produits énergétiques s'établirait à -3,4% en fin d'année.

Légère baisse des produits alimentaires

Le glissement annuel des prix des produits alimentaires a diminué au premier semestre de 1998. Il devrait s'établir à +2,0% en juin 1998, contre +2,5% fin 1997. Cette diminution intègre notamment la baisse des prix du porc, liée à la fin des effets de la crise porcine, crise qui avait poussé les cours à la hausse l'an dernier. Par ailleurs, les prix des produits alimentaires ont été affectés par la baisse des cours des matières premières alimentaires, responsable de la diminution du glissement annuel des prix du café, du thé et du cacao (glissement annuel de +2,2% en juin 1998, contre +9,4% fin 1997). Ces baisses ont néanmoins été tempérées par l'accroissement des prix des produits frais enregistré au deuxième trimestre de l'année, en raison de conditions climatiques défavorables à la production. Sous réserve de conditions climatiques moyennes au second semestre (le second semestre de 1997 avait enregistré de fortes hausses de prix des produits frais), le glissement annuel des prix des produits alimentaires devrait s'établir à +1,6% fin 1998. En effet, le prix des viandes devrait connaître une évolution comparable à celle enregistrée au premier semestre de 1998, en raison de la faiblesse de la consommation de la viande de bœuf. ■

Emploi

En 1997, la reprise de l'activité s'est traduite par la création nette de 166 000 postes de travail dans les secteurs marchands non agricoles. Sa consolidation devrait permettre un nouvel accroissement de près de 300 000 postes cette année. Pour la première fois depuis 1989, tous les secteurs devraient enregistrer des créations nettes d'emploi. L'emploi total progresserait de 1,7% en glissement annuel en 1998.

Reprise précoce de l'emploi

Bénéficiant de la reprise de l'activité, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a progressé continûment au cours de l'année 1997 (+1,1% en glissement annuel fin décembre 1997), ce qui s'est traduit par la création nette de 166 000 postes de travail. Le mouvement de création d'emplois s'est amplifié en

cours d'année : +0,4 % au premier semestre en moyenne semestrielle puis +0,7% au second. L'amélioration de l'emploi salarié dans les secteurs marchands est d'autant plus significative que les créations attribuables à la politique de l'emploi se situent en 1997 à un niveau légèrement inférieur à l'année précédente.

En 1998, le raffermissement de l'activité devrait se traduire par une nouvelle, et plus vive encore, amélioration de l'emploi salarié dans les secteurs marchands. L'emploi a de nouveau accéléré au cours du premier trimestre de 1998 (+0,7% en glissement trimestriel). Cette croissance vigoureuse en début d'année devrait se prolonger sur l'ensemble de l'année : l'emploi aurait progressé de 1,1% au premier semestre et s'accroîtrait de 0,9% au second (cf. graphique 1). Au total, sur l'ensemble de l'année 1998, les créations nettes d'emplois dans les secteurs marchands non agricoles seraient

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS						Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveaux de fin d'année en milliers - Bruts		
	1996		1997		1998		1996	1997	1998	1996	1997	1998
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Salariés des secteurs marchands non agricoles	-0,2	0,1	0,4	0,7	1,1	0,9	0,0	1,1	2,0	14572	14738	15035
Industrie (y compris BGCA)	-1,2	-1,0	-0,4	-0,4	0,3	0,3	-2,1	-0,8	0,6	5278	5235	5267
Industries agro-alimentaires	-0,4	0,1	0,7	0,4	0,3	0,4	-0,4	1,1	0,7	523	529	533
Énergie	-0,5	-0,4	-0,5	-0,6	-0,9	-0,5	-0,9	-1,1	-1,4	244	241	238
Bâtiment-génie civil et agricole	-1,9	-1,8	-0,9	-0,9	0,2	0,1	-3,7	-1,8	0,3	1121	1101	1104
Industrie manufacturière	-1,1	-0,9	-0,4	-0,3	0,5	0,4	-2,0	-0,8	0,8	3391	3364	3392
dont:												
<i>Biens intermédiaires</i>	-0,8	-0,7	-0,6	-0,1	-	-	-1,5	-0,7	-	1090	1083	-
<i>Biens d'équipement</i>	-0,7	-0,9	-0,4	-0,3	-	-	-1,6	-0,7	-	1028	1021	-
<i>Automobile</i>	-1,1	-0,9	-0,5	-0,5	-	-	-2,0	-1,0	-	322	319	-
<i>Biens de consommation</i>	-1,8	-1,2	-0,2	-0,7	-	-	-2,9	-0,9	-	951	942	-
Tertiaire marchand	0,5	0,7	0,9	1,3	1,6	1,2	1,2	2,2	2,8	9293	9503	9768
dont :												
<i>Commerces</i>	0,5	0,5	0,7	1,0	-	-	1,0	1,7	-	2235	2274	-
<i>Transports-télécom.</i>	0,3	-0,7	-0,5	1,0	-	-	-0,5	0,5	-	1360	1367	-
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	0,6	1,4	1,5	1,8	-	-	2,1	3,4	-	5033	5209	-
<i>Banques-assurances</i>	-0,2	-0,9	-0,6	-1,5	-	-	-1,1	-2,1	-	666	653	-
Tertiaire non marchand (y compris CES, CEC,...)	-	-	-	-	-	-	0,4	1,0	2,4	4861	4910	5026
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non salariés)	-	-	-	-	-	-	-0,1	0,8	1,7	22183	22363	22746

■ Prévission

proches de 300 000. Comme en 1997, les gains de productivité resteraient modérés : après avoir progressé de 2,3% en 1997, la productivité apparente du travail dans le secteur marchand non agricole augmenterait de 1,8% en moyenne annuelle en 1998.

Le mouvement de reprise de l'emploi est illustré par l'évolution favorable de divers indicateurs au cours des dix-huit mois écoulés. Le recours au chômage partiel n'a cessé de baisser depuis le quatrième trimestre de 1996. La moyenne mensuelle des journées indemnisables ne s'élevait plus qu'à 603 000 en 1997, au lieu de 977 000 l'année précédente. Elle s'est encore nettement réduite au début de cette année : en avril 1998, elle s'établissait à peine au-dessus de 300 000 (cf. graphique 2). Enfin, le secteur de l'intérim, particulièrement sollicité en période de reprise, a créé de nombreux emplois en 1997 : ses effectifs progressaient de 33,7% en glissement annuel fin décembre. Le léger ralentissement de l'emploi intérimaire observé à partir de mars 1998 (glissement de 35% d'avril 1998 à avril 1997, mesuré par l'UNEDIC, au lieu de 42,8% de février 1998 à février 1997) pourrait annoncer la substitution progressive d'emplois stables aux emplois temporaires, grâce à la consolidation de la reprise.

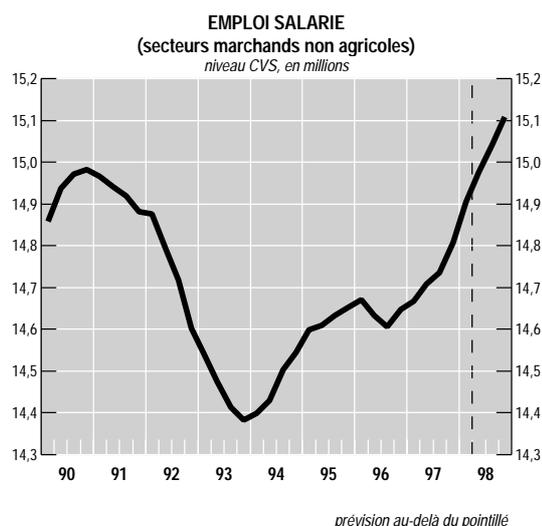
Le raffermissement de l'activité devrait permettre à tous les secteurs d'enregistrer des créations nettes d'emplois cette année. Ainsi, après plusieurs années de dégradation des effectifs salariés, l'industrie serait en mesure de créer une trentaine de milliers d'emplois. Le secteur de la construction, où l'emploi s'est nettement détérioré sur la période récente, pourrait lui aussi être créateur net d'emplois. Enfin, dans le tertiaire, les créations d'emploi devraient continuer à être fortes.

En ce qui concerne les dispositifs d'aide à l'emploi marchand, leur effet global sur les créations d'emplois en 1998 serait inférieur à celui de l'année précédente. En premier lieu, les mesures prises depuis 1993 en matière de réduction de prélèvements sur les bas salaires ont probablement produit l'essentiel de leurs effets. En outre, le recentrage des CIE sur les publics prioritaires, effectué en 1996, entraîne un recul important du nombre des bénéficiaires de cette mesure en 1998. Pour leur part, les dispositifs en faveur de la réduction du temps de travail contribueraient de manière modérée à la croissance de l'emploi, en 1998. Dans le secteur non marchand, la montée en charge progressive des emplois jeunes, alliée aux premiers effets de la loi contre les exclusions permettraient, sur l'année, d'afficher une croissance soutenue des effectifs (+2,4%).

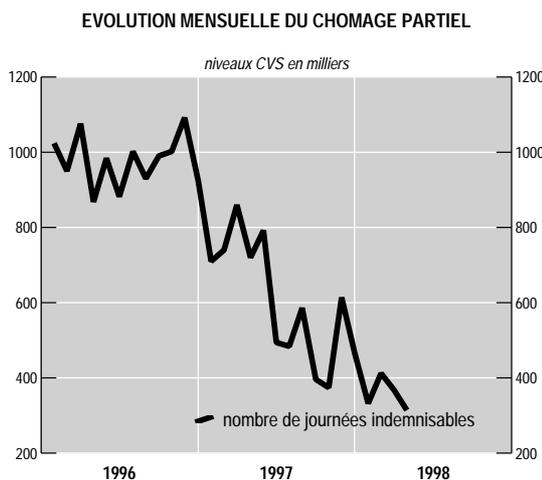
L'industrie manufacturière crée des emplois

Dans l'industrie manufacturière, la reprise de l'activité avait permis en 1997 de limiter les pertes d'emplois salariés (-0,8% en glissement annuel). Les créations d'emplois industriels enregistrées au premier trimestre de 1998 (+0,3%) témoignent de la poursuite de l'amélioration. Les anticipations des industriels en matière d'emploi, exprimées lors de l'enquête trimestrielle de conjoncture d'avril, confirment cette évolution favora-

①



②



ble, cohérente avec le maintien de bonnes perspectives d'activité. Sur l'ensemble de l'année 1998, l'industrie manufacturière pourrait ainsi créer près de 30 000 postes de travail supplémentaires.

L'amélioration de la conjoncture dans l'industrie en 1997 avait profité à l'ensemble des secteurs; les industries agro-alimentaires, l'industrie des biens d'équipement (hors automobile) et celle des biens intermédiaires étaient parvenues à stabiliser leurs effectifs en fin d'année. Cette évolution favorable s'est accentuée au premier trimestre de 1998 : tous les secteurs à l'exception de l'énergie ont enregistré des créations nettes d'emplois. Elle se poursuivrait sur le reste de l'année 1998.

Le développement du travail à temps partiel

Porté par des mesures incitatives, l'emploi salarié à temps partiel a fortement progressé en France, depuis 1992. Selon l'enquête Emploi, la part de l'emploi à temps partiel a atteint 17,9% en mars 1998, pour l'ensemble des salariés.

Cette forme de travail s'est nettement développée dans la majorité des pays de l'OCDE au cours des vingt-cinq dernières années⁽¹⁾. Comme l'Allemagne et les États-Unis, la France a connu une montée importante du travail à temps partiel, avec une forte augmentation au cours des années quatre-vingt-dix. L'essor du travail à temps partiel des salariés s'y est effectué de manière progressive jusqu'en 1992 : la part de salariés à temps partiel est passée de 4,6% en mars 1971 à 12,7% en mars 1992. Les mesures incitatives mises en place depuis septembre 1992 ont favorisé l'accélération du recours au temps partiel, qui progresse en moyenne de près de 1 point par an depuis.

Dans le secteur privé, les entreprises qui proposent des horaires à temps partiel sur contrat à durée indéterminée –qu'il s'agisse d'une nouvelle embauche ou de la transformation d'un contrat à temps plein– ont bénéficié, à partir de septembre 1992 et sous certaines conditions, d'un abattement permanent sur les charges sociales (30% au départ, porté à 50% en janvier 1993 puis ramené à 30% en avril 1994). Cet abattement pouvait être cumulé avec les dispositifs généraux de baisse du coût du travail au voisinage du SMIC mis en place depuis juillet 1993. De septembre 1995 à septembre 1996, a été introduite une ristourne dégressive (avec effet jusqu'à 1,2 SMIC) cumulable à la fois avec l'exonération totale ou partielle (suivant le niveau de salaire) des cotisations d'allocations familiales (datant de juillet 1993) et l'abattement en faveur du travail à temps partiel. Depuis le 1^{er} octobre 1996, la ristourne et l'exonération de cotisations familiales ont été fusionnées en une ristourne dégressive unique (avec effet jusqu'à 1,33 SMIC) cumulable avec l'abattement pour l'emploi à temps partiel.

La grande majorité des salariés embauchés (y compris les transformations d'emplois) dans le cadre du dispositif se trouvent à des niveaux de salaires qui permettent à leurs employeurs de bénéficier des mesures générales de baisse des charges pour les salaires situés au voisinage du SMIC. En effet, ces mesures avantagent fortement les emplois à temps partiel puisque la réduction du coût du travail est actuellement calculée sur la base du salaire mensuel, et non du salaire horaire. Cet avantage a été fortement accru depuis octobre 1996, la réduction devenant indépendante de la durée du travail, du fait d'un mécanisme de déproratisation. De ce fait, les employeurs de salariés percevant moins de 1,33 SMIC (soit 90% du total des personnes embauchées

TAUX DE RECOURS AU TEMPS PARTIEL
ensemble des secteurs
données CVS en %



dans le cadre de l'abattement en faveur du temps partiel en 1997) bénéficient à la fois de l'abattement et de la ristourne dégressive.

Les entrées dans le dispositif ont progressé tout au long de l'année 1997, en relation avec les créations d'emplois tertiaires : plus des trois-quarts des emplois concernés par ces contrats appartiennent en effet au secteur des services⁽²⁾.

Depuis le début 1998, le plafond de rémunération mensuelle a été ramené de 1,33 SMIC à 1,3 SMIC et la ristourne est de nouveau "proratisée", c'est-à-dire fondée sur le salaire horaire et non mensuel. Il n'est pas encore possible d'évaluer l'effet de ces nouvelles mesures sur le développement du temps partiel. Selon l'enquête Emploi, la part de l'emploi salarié à temps partiel reste élevée en mars 1998 (17,9% après 17,4% en mars 1997). Toutefois, selon l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, effectuée auprès des entreprises de plus de 10 salariés, le recours au temps partiel aurait continué à progresser, au cours du premier trimestre de 1998, mais à un rythme moins soutenu que les trimestres précédents (cf. graphique). Fin mars 1998, la proportion d'entreprises employant des salariés à temps partiel s'établit à 12,2% du total, en données CVS, contre 11,8% fin mars 1997. En stabilisation dans l'industrie et la construction, le recours au temps partiel affiche son niveau le plus élevé dans le secteur tertiaire, avec les services aux particuliers, les services aux entreprises et le commerce.

Enfin, le temps partiel est de moins en moins souvent choisi par les salariés. En mars 1997, 45,1% des salariés employés à temps partiel dans le secteur privé déclaraient souhaiter travailler davantage, contre 43,2% un an plus tôt. Il s'agit principalement d'hommes, jeunes, peu formés, aux bas revenus.

(1) cf. "Durées du travail et emplois". CSERC; mai 1998.

(2) cf. "La situation de l'emploi début 1998". Premières Informations et Premières synthèses 98.05 n° 19.1- DARES

Les dispositifs d'aide à l'emploi marchand en 1998

L'impact sur l'évolution de l'emploi des mesures générales d'allègement des coûts salariaux (abattement de charges sur les bas salaires et pour l'embauche à temps partiel) serait inférieur en 1998 à celui de l'année précédente. Cette évolution a deux origines : en premier lieu, l'atténuation de l'impact sur l'évolution de l'emploi des mesures prises depuis 1993 ; en second lieu, le moindre avantage relatif à ces mesures depuis le début de cette année : abaissement du plafond de 1,33 SMIC à 1,3 SMIC et "reproportionnement" de l'exonération des charges sociales pour les bas salaires.

Le recentrage des Contrats Initiative Emploi (CIE) sur les publics prioritaires, intervenu en juin 1996, conduirait, cette année, à un recul sensible du nombre de bénéficiaires de ce dispositif : les entrées, en nombre plus faible en 1997 (215 500 après 290 000 en 1996), ne compenseraient pas les sorties enregistrées en 1998.

Conformément aux prévisions budgétaires, les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) seraient légèrement plus nombreuses en 1998 qu'en 1997, notamment pour l'apprentissage et les contrats de qualification.

En matière de réduction du temps de travail, la loi Robien a produit ses derniers effets jusqu'en juin (environ 100 000 salariés concernés). Votée le 19 mai, la loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, dite loi sur les 35 heures, produira ses premiers effets au second semestre. Au total, sur l'ensemble de l'année, les deux dispositifs cumulés contribueraient de manière modérée à la croissance de l'emploi.

Enfin, la loi contre les exclusions, actuellement en discussion au Parlement, ne serait opérationnelle qu'en fin d'année. Son volet sur l'emploi comprend plusieurs mesures en faveur des publics en difficulté : dans le secteur marchand, accès garanti aux contrats d'orientation et de qualification pour les jeunes en difficulté et ouverture des contrats de qualification aux adultes ; dans le secteur non marchand, recentrage des contrats emploi solidarité vers les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées et les jeunes et progression des contrats emploi consolidés (encore limitée en 1998).

Nette amélioration dans le bâtiment

En liaison avec un repli moins accentué de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics, l'emploi salarié dans le "bâtiment, génie civil et agricole" avait reculé, en 1997, à un rythme bien moins rapide que l'année précédente (-1,8% en glissement annuel en fin d'année après -3,7% fin 1996). Les perspectives d'activité, bien orientées en début d'année 1998, ont permis au secteur de créer des emplois au premier trimestre (+0,1%), pour la première fois depuis le quatrième trimestre 1994. Sur l'ensemble de l'année, la croissance régulière de l'activité contribuerait à la création d'environ 3 000 emplois dans le "bâtiment, génie civil et agricole".

Le tertiaire marchand toujours bien orienté

Le secteur tertiaire marchand continuerait à créer des emplois salariés en 1998 (+2,8%), à un rythme supérieur à celui des années précédentes (+1,2% et +2,3% respectivement en 1996 et 1997). Au premier trimestre de 1998, tous les secteurs ont affiché des créations nettes d'emplois. Sur l'ensemble de l'année, le développement de la consommation des ménages et les perspectives favorables d'activité permettraient d'accroître encore les effectifs salariés, notamment dans les services.

Le secteur de l'intérim, qui est resté dynamique au premier trimestre de 1998, devrait continuer à l'être tout au long de l'année, mais à un rythme de moins en moins élevé. Premier utilisateur de travail temporaire en 1997, l'industrie devrait progressivement remplacer une partie de ces emplois flexibles par des emplois stables. Sur l'ensemble de l'année, l'emploi intérimaire pourrait

s'accroître d'environ 80 000 en 1998, contribuant à 30% de la croissance de l'emploi tertiaire marchand (265 000 en glissement annuel).

La croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire non marchand en 1997 provenait, en grande partie, du dynamisme de la politique de l'emploi dans ce secteur : la progression des emplois-ville et des emplois consolidés, ainsi que le démarrage des emplois jeunes avaient permis de compenser la baisse importante du nombre de bénéficiaires de contrats emploi solidarité (CES). Au cours de l'année 1998, l'emploi dans ce secteur devrait à nouveau progresser de l'ordre de 120 000 unités, dont près des trois-quarts proviendraient des emplois aidés. En effet, la montée en charge des emplois-jeunes (24 000 entrées effectives de début janvier à fin avril 1998), alliée à la progression (encore limitée) des emplois consolidés dans le cadre de la loi contre les exclusions contribueraient, de manière décisive, au dynamisme de l'emploi tertiaire non marchand.

L'emploi total accélère en 1998

En 1998, l'emploi non salarié continuerait de diminuer, à un rythme voisin de celui observé en 1997, soit une baisse de l'ordre de 30 000. L'achèvement de la mise en place des dispositifs de préretraite des agriculteurs continuerait à ralentir la baisse structurelle des non salariés agricoles. La consolidation de l'activité permettrait à l'ensemble des secteurs d'enregistrer des pertes d'effectifs plus limitées que les années précédentes.

Après une année de progression (+0,8% en glissement annuel en 1997), l'emploi total connaîtrait une nette accélération en 1998 : il s'accroîtrait de 1,7%, soit environ 385 000 postes de travail supplémentaires. ■

Chômage

Le chômage a amorcé une décrue à la fin de l'an dernier grâce à l'amélioration de l'emploi. Le taux de chômage a perdu près d'un demi-point au cours des quatre premiers mois de l'année. Il devrait continuer de fléchir au second semestre et pourrait revenir à environ 11,5% en fin d'année. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois a fortement progressé depuis un an, probablement en liaison avec le développement du travail intérimaire et du travail à temps partiel.

Baisse marquée du chômage

Le chômage a amorcé une décrue au second semestre de 1997, qui s'est poursuivie en début d'année. Fin avril 1998, on recensait 3 072 000 chômeurs au sens du BIT, soit 11,9% de la population active. Ceci correspondait à un recul de 132 000 chômeurs sur les douze mois écoulés, la plus grande partie de l'amélioration (-83 500 chômeurs) s'étant produite sur les quatre premiers mois de l'année. Pour sa part, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) inscrits en catégorie 1 (personnes sans emploi, n'ayant pas exercé d'activité de plus de 78 heures dans le mois, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein) à l'ANPE a diminué de 104 600 (-3,4%) d'avril 1997 à avril 1998.

L'amélioration observée tient au recul des nouvelles inscriptions, tandis que les sorties de chômage continuent de baisser. Les inscriptions à l'ANPE de DEFM en catégorie 1 enregistrent un repli : sur les quatre premiers mois de 1998, le cumul des entrées à l'ANPE chute de 4,9% par rapport à la même période de 1997.

Sur l'ensemble de l'année 1997, le nombre total d'inscriptions en DEFM 1 est inférieur de 3,5% à celui de 1996, année de forte hausse des entrées (+7%). Le recul est tout à fait notable pour les entrées faisant suite à un licenciement économique (-21,5% sur les quatre premiers mois de 1998 par rapport à la même période de 1997) ou à une fin de contrat à durée déterminée (-15,7%). En revanche, les sorties de l'ANPE continuent de baisser, bien que ce mouvement tende à ralentir depuis septembre 1997. Ainsi, si le nombre total de sorties de l'ANPE a baissé de 2,2% en 1997 par rapport à 1996, la baisse des sorties est limitée à -0,5% sur les quatre premiers mois de 1998 par rapport à la même période de 1997.

Développement de l'activité réduite...

Alors que le taux de chômage au sens du BIT et le nombre de personnes inscrites à l'ANPE en catégorie 1 reculent, le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures (catégorie 6 des DEFM) suit un mouvement inverse. Il connaît une progression de près de 24% en un an, correspondant à 97 400 personnes de plus qu'en avril 1997. Sur l'ensemble de l'année 1997, le nombre de demandeurs d'emploi de cette catégorie a augmenté de 34,4% (glissement annuel fin décembre), après une progression de 24,5% en 1996. Au total, l'ensemble des catégories 1 et 6 des DEFM, qui regroupent tous les demandeurs d'emploi à temps complet et à durée indéterminée, quelle que soit la durée de l'activité exercée, comprenait, en avril 1998, 3 495 100 personnes (données cvs), soit un léger recul par rapport à avril 1997 (-0,1% en données cvs).

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

(en %)	Niveaux en fin de période, CVS										Moyennes annuelles			
	1996				1997				1998		1996	1997	1998	
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.				2 nd S.
Ensemble	12,3	12,4	12,5	12,5	12,5	12,6	12,5	12,3	12,0	11,8	11,5	12,3	12,5	11,9
Moins de 25 ans	24,5	25,0	25,6	25,7	25,2	25,1	24,8	23,7	22,9	-	-	24,9	24,9	-
25 à 49 ans	11,3	11,4	11,4	11,4	11,4	11,6	11,6	11,4	11,2	-	-	11,3	11,5	-
50 ans et plus	8,9	8,9	9,0	9,1	9,4	9,5	9,5	9,3	9,3	-	-	8,9	9,4	-

■ Prévision

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 1998

Révision des chiffres du chômage et retour sur le bouclage de la population active

Les chiffres du chômage au sens du BIT ont été révisés. Cette révision qui intervient une fois par an, lorsque les résultats de l'enquête Emploi sont connus, a trois origines. Elle intègre les résultats de l'enquête Emploi de mars 1998, les dernières estimations sur l'emploi et tient compte de nouvelles estimations des coefficients de correction des variations saisonnières.

Cette année, la révision du chômage au sens du BIT est de faible ampleur. Le taux de chômage au sens du BIT reste à 12,0% en mars 1998, conformément à l'estimation réalisée fin avril 1998 (cf. Informations Rapides n°122 du 30 avril 1998). L'estimation du chômage par âge est légèrement modifiée, comme l'indique le tableau suivant.

Taux de chômage CVS au sens du BIT fin mars 1998

	Avant révision	Après révision
Hommes		
moins de 25 ans	19,9	19,6
25 à 49 ans	9,5	9,5
plus de 49 ans	9,4	8,8
Femmes		
moins de 25 ans	26,4	27,0
25 à 49 ans	12,8	13,3
plus de 49 ans	10,4	10,0
Ensemble	12,0	12,0

Selon la nouvelle série de chômage au sens du BIT, le nombre de chômeurs a légèrement moins diminué en 1997 que ne l'indiquaient les premières estimations mensuelles. Ainsi, après calage de la série mensuelle sur l'enquête Emploi de mars 1998 et révision des coefficients CVS, le nombre de chômeurs diminue de 38 000 personnes sur l'année 1997, au lieu des 59 000 initialement prévus. Les nouvelles estimations du chômage et de l'emploi conduisent donc à revoir à la baisse le défaut de bouclage de la population active (-49 000 contre -78 000 dans la *Note de conjoncture* de mars). Ce bouclage ne sera définitif qu'en septembre prochain lorsque la statistique annuelle d'emploi de l'UNEDIC sera disponible.

Bouclage de la population active pour l'année 1997

(glissements annuels, données CVS en milliers)

Emploi total	+175
Contingent	-30
(1) Emploi total (y.c. contingent)	+145
(2) Chômage au sens BIT	-38
(3) Population active observée = (1)+(2)	+107
(4) Projection de population active tendancielle	+140
(5) Effet des mesures de politique de l'emploi	+16
(6) Population active potentielle = (4)+(5)	+156
(7) Défaut de bouclage = (3)-(6)	-49

Le développement du travail intérimaire (+35% d'avril 1997 à avril 1998 selon les données mensuelles de l'UNEDIC) et du travail à temps partiel contribuent à expliquer la progression des demandeurs d'emploi de catégorie 6. En effet, une partie des personnes embauchées sous l'une de ces deux formes semblent préférer rester inscrits à l'ANPE plutôt que de demander leur retrait des listes de l'agence pour de courtes durées.

...et augmentation du chômage de longue durée

L'ancienneté d'inscription en catégorie 1 des DEFM continue de s'allonger : elle passe de 395 jours en moyenne en février 1997 à 419 jours en février 1998. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 depuis plus d'un an (chômeurs de longue durée) atteint 1 160 100 en avril 1998 (cvs), soit une progression de +4,6% en un an. La part de ces chômeurs de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de la catégorie 1 est de 39,2% en avril 1998 au lieu de 36,2% en avril 1997. Cette progression peut s'expliquer de plusieurs façons. Elle tient pour partie au développement de l'activité réduite qui induit mécaniquement un allongement de la durée d'inscription en catégorie 1. En effet, les demandeurs d'emploi qui passent temporairement en catégorie 6 conservent leur

ancienneté d'inscription lorsqu'ils reviennent en catégorie 1. De plus, les emplois offerts bénéficient en premier lieu aux personnes qui sont restées en contact avec le monde du travail, le plus souvent des chômeurs de faible durée. Les chômeurs de longue durée pâtissent également de la chute, en 1997, des entrées en Contrats Initiative Emploi. Enfin, les statistiques relatives au chômage de longue durée sont affectées par les entrées massives à l'ANPE entre 1995 et la mi-1997.

Les jeunes et les hommes premiers bénéficiaires

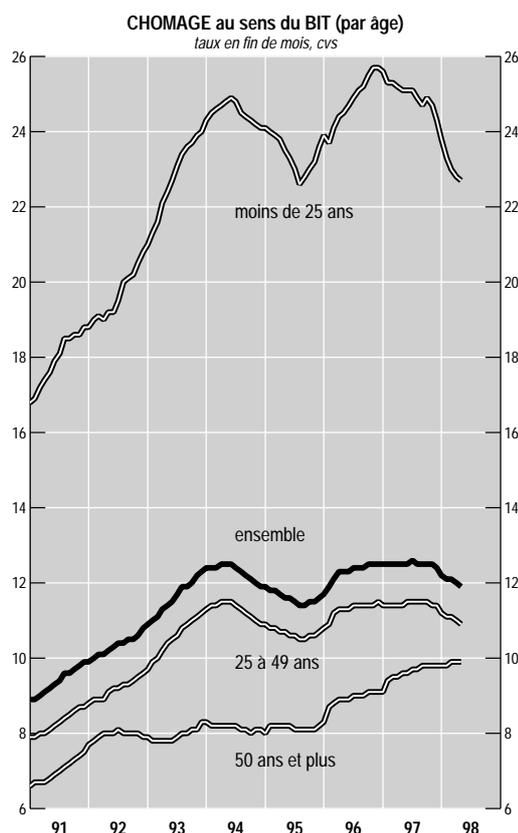
Les hommes semblent mieux tirer parti de la reprise de l'emploi. Sur 12 mois, le chômage des hommes a baissé de 100 700 (-6,5% en glissement annuel en avril 1998) tandis que celui des femmes n'a reculé que de 31 400 dans le même temps (-1,9%).

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans continue sa décrue amorcée dès la fin de l'année 1996. D'avril 1997 à avril 1998, il passe de 25,1% à 22,8% des jeunes actifs. Les jeunes ont certainement été les premiers à bénéficier du redémarrage de l'activité économique. Ils ont été plus nombreux que les autres classes d'âge à accepter les emplois intérimaires dont le développement a accompagné la reprise. Enfin, le

recul du taux de chômage des jeunes a été favorisé par une politique d'aide à l'emploi en leur faveur (développement des contrats en alternance dans le secteur marchand, emploi-jeunes dans le secteur non marchand en fin d'année 1997, suivi personnalisé par l'ANPE des jeunes chômeurs de longue durée). Les chômeurs de 25 à 49 ans voient leur nombre diminuer depuis le second semestre 1997 seulement, mais la décroissance s'accélère au cours des premiers mois de 1998. En un an, le nombre de chômeurs de 25 à 49 ans a diminué de 69 000 (-3,2% en glissement annuel d'avril 1997 à avril 1998) dont 56 600 depuis le début de l'année 1998. Le taux de chômage de cette tranche d'âge est passé de 11,5% en avril 1997 à 11,1% en avril 1998. Néanmoins, les femmes de 25 à 49 ans ont peu profité de cette amélioration : la baisse du chômage ne concerne que 10 600 d'entre elles, et le taux de chômage des femmes de 25 à 49 ans reste élevé à 13,2% en avril 1998, après 13,4% un an plus tôt. À l'inverse, les chômeurs âgés de plus de 49 ans sont légèrement plus nombreux. Leur nombre augmente de 7 300 en un an, soit +1,7% en glissement annuel en avril 1998.

Poursuite de la baisse du chômage d'ici la fin de l'année 1998

Cette année, la population active potentielle s'accroît de 160 000 personnes, soit une progression similaire à celle de 1997. Cette similitude serait le fruit de deux facteurs aux effets inverses. L'augmentation tendancielle de la population active serait plus faible en 1998 (elle est estimée à 130 000 après 140 000). En revanche, l'évolution des politiques de l'emploi aurait un effet plus important qu'en 1997 sur la croissance de la population active. En effet le nombre de bénéficiaires de stages de formation, de préretraites et de conventions de conversion devrait continuer de baisser. Parallèlement, le dispositif de l'allocation de remplacement pour



l'emploi (ARPE) ayant achevé sa montée en charge, le nombre de ses bénéficiaires ne devrait connaître qu'une très légère augmentation en 1998.

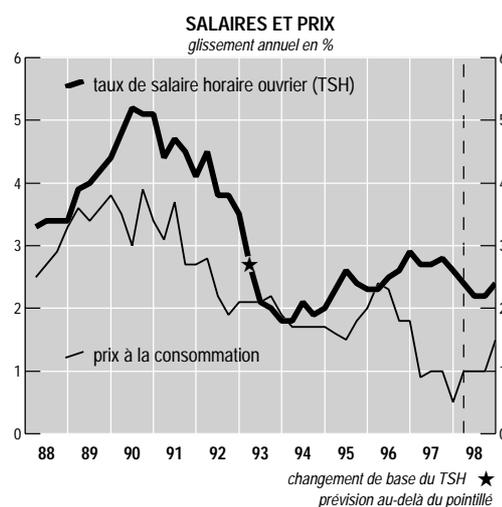
Dans ces conditions, la poursuite des créations d'emplois au second semestre devrait permettre une nouvelle baisse du chômage à l'horizon de la fin de l'année. Il toucherait alors environ 11,5% de la population active. ■

Salaires

En 1998, les hausses de salaires nominaux devraient être un peu inférieures à celles observées en 1997, mais les gains de pouvoir d'achat resteraient substantiels. Après un début d'année marqué par la modération salariale, les salaires horaires, dans l'ensemble du secteur privé, retrouveraient au second semestre un rythme de progression sensiblement plus élevé (de l'ordre de 2,8% en rythme annualisé). En moyenne annuelle, compte tenu d'une hausse des prix modérée (+0,9% en moyenne annuelle contre +1,2% l'an passé), la progression du salaire moyen par tête réel serait du même ordre qu'en 1997 (1,5%).

Progression plus modérée des salaires nominaux

Selon les résultats définitifs de l'enquête Acemo du ministère du Travail, l'indice du salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés a augmenté au premier trimestre de 0,4%. Le glissement annuel se situe à +1,9% après +2% le trimestre précédent et +2,2% un an plus tôt. La hausse du salaire de base a été plus importante pour les cadres et les employés (0,5%) que pour les ouvriers et les techniciens, agents de maîtrise (0,4%). Sur un an, les ouvriers ont été augmentés de



2,2% -en partie du fait du coup de pouce sur le SMIC de juillet 1997-, les employés, techniciens et agents de maîtrise de 1,8% et les cadres de 1,6%.

Le taux de salaire horaire des ouvriers a augmenté de 0,5% au premier trimestre de 1998. Cette hausse est un peu plus forte que celle observée le trimestre précédent (+0,4%) mais elle est inférieure à celles enregistrées à la même période des années antérieures. Les salaires

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER BRUT

(évolution en %)

	Glissements semestriels (1)						Glissements annuels (1)			Moyennes annuelles		
	1996		1997		1998		1996	1997	1998	1996	1997	1998
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Indice brut des traitements de la fonction publique	0,0	0,0	0,5	0,5	1,0	0,5	0,0	1,0	1,5	1,4	0,6	1,3
Indice brut francs constants	-1,1	-0,7	0,2	-0,1*	0,3	-0,3	-1,8	0,5*	0,0	-0,6	-0,6	0,4
T.S.H. ouvrier	1,9	1,0	1,7	0,9	1,3	1,1	2,9	2,6	2,4	2,5	2,8	2,3
T.S.H. ouvrier francs constants	0,8	0,3	1,4	0,6*	0,6	0,3	1,1	2,1*	0,9	0,5	1,5	1,4
S.M.I.C.	2,5	0,0	4,0	0,0	2,0	0,0	2,5	4,0	2,0	3,6	2,9	3,0
S.M.I.C. francs constants	1,4	-0,7	3,7	-0,3*	1,3	-0,8	0,7	3,5*	0,5	1,5	1,7	2,1
Indice des prix	1,1	0,7	0,3	0,3	0,7	0,8	1,8	0,5	1,5	2,0	1,2	0,9

■ Prévision

N.B. : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

(1) Les glissements semestriels sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier, les glissements annuels de janvier à janvier.

* L'évolution des prix en janvier 1998, négative pour des raisons exceptionnelles, abaisse artificiellement ici le glissement semestriel des prix au second semestre de 1997 et le glissement annuel des prix pour 1997. Il conviendrait de les majorer de 0,5 point. Symétriquement, le glissement semestriel des prix du premier semestre de 1998 doit être minoré de 0,5 point. Ces corrections sont nécessaires pour analyser aisément les évolutions en francs constants pour ces périodes.

DU TAUX DE SALAIRE HORAIRE À LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES⁽¹⁾

(évolution en %)

	Moyennes semestrielles						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1996		1997		1988		1996	1997	1998	1996	1997	1998
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Salaire horaire	1,5	1,4	1,3	1,5	1,0	1,2	2,9	2,9	2,3	2,6	2,8	2,4
Effectifs	0,2	-0,3	0,4	0,6	1,2	1,0	-0,1	1,2	2,2	0,2	0,6	2,0
Masse salariale des ENFNA hors GEN ⁽²⁾	1,6	1,1	1,7	2,0	2,1	2,3	2,7	3,9	4,6	2,8	3,3	4,3
SMPT ^{**} des ENFNA hors GEN [*]	1,4	1,4	1,3	1,4	0,9	1,3	2,9	2,7	2,3	2,6	2,7	2,3

■ Prévission

(1) Ces données sont issues des Comptes trimestriels et sont corrigées des variations saisonnières.

(2) Le calcul de la masse salariale inclut des effets de structure (GVT, qualification) et de durée du travail.

(*) Entreprises non financières non agricoles hors grandes entreprises nationales.

(**) Salaire moyen par tête.

dans le tertiaire évoluent sensiblement plus vite que dans l'industrie ; ils sont quasiment stables dans le secteur financier.

La croissance de la masse salariale par le biais de la progression de l'emploi, particulièrement dynamique au premier trimestre de 1998, ainsi que la perspective des 35 heures auraient contribué au maintien de la modération salariale. La baisse du chômage aurait peu d'impact sur les salaires, vu son niveau encore élevé. Enfin, la faible augmentation des prix a participé à l'inertie des salaires nominaux. Cette analyse est confirmée par le bilan des négociations salariales dans les branches fin 1997 : l'activité conventionnelle a été moins intense, le nombre de branches ayant bénéficié d'au moins un relèvement salarial est également nettement inférieur à l'année passée et le niveau des augmentations de salaires prévues par les accords ralentit. Les négociations salariales seraient restées encore faibles au premier semestre de 1998.

Le SMIC a été revalorisé de 2% au 1er juillet. Cette augmentation inclut un "coup de pouce" de 0,5% par rapport au minimum prévu par la loi (évolution des prix + la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du TSH). En moyenne annuelle, l'augmentation du SMIC brut atteindrait 3,0% (après 2,9% en 1997).

Les salaires pourraient progresser légèrement plus sur la seconde moitié de l'année. Le glissement annuel du TSH passerait ainsi de +2,2% en juillet 1998 à +2,4% en janvier 1999.

Le salaire moyen par tête évoluerait un peu moins vite

En moyenne annuelle, en 1998, le salaire moyen par tête progresserait de 2,3% soit légèrement moins que le TSH. On assisterait en effet à une baisse de la durée du travail et à une poursuite de l'augmentation du recours au temps partiel. Ces évolutions auraient un impact supérieur à celui qui est induit par la hausse des primes et des heures supplémentaires observée habituellement en période de forte croissance.

Un accord salarial dans la Fonction publique pour 1998 et 1999

L'accord sur le dispositif salarial 1998-1999 prévoit une revalorisation de 2,6% pour les deux années à venir. En 1998, l'accord prévoit une évolution des traitements de +1,3% (+0,8% au 1er avril 1998 et +0,5% au 1er novembre 1998). En outre, pour compenser le gel des salaires de 1996, des mesures sont prises en faveur des bas salaires : attribution de points d'indice, relèvement des traitements indiciaires bruts de telle sorte qu'aucun ne soit inférieur au SMIC (ce qui évitera le versement d'une indemnité différentielle) et amélioration des perspectives de carrière pour les agents de la catégorie C. L'effet de ces mesures qui prennent effet au 1er juillet 1998 atteindrait +0,2%. En moyenne annuelle, l'indice des traitements progresserait de 1,3%. ■

Revenus des ménages

Le pouvoir d'achat du revenu des ménages progresserait en 1998 à un rythme légèrement plus soutenu qu'en 1997 (+3,1% en moyenne annuelle après +2,5% en 1997) sous l'effet du dynamisme de l'activité et de la modération de l'inflation. Stimulée par les effectifs, la masse salariale accélérerait par rapport à 1997, sa croissance atteignant +3,7% en moyenne annuelle (après +3,0% en 1997). La croissance des revenus d'activité serait par ailleurs favorisée par l'accélération de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels. La progression des prestations sociales serait plus modérée en 1998 qu'en 1997 (+2,8%, après +3,5%), notamment du fait du recul du chômage. Enfin, les prélèvements sur les ménages croîtraient au même rythme que les revenus d'activité.

Forte progression des revenus d'activité

La masse salariale, déjà dynamique en 1997, devrait encore accélérer. Cette accélération trouverait son origine dans la vigueur des effectifs. Ainsi, les créations d'emplois dans les Entreprises Non Financières Non Agricoles hors Grandes Entreprises Nationales

(ENFNA hors GEN) approcheraient 300 000, soit une croissance de 2,0% en moyenne après +0,6% en 1997. Le salaire moyen par tête connaîtrait en revanche une croissance moins soutenue qu'en 1997 (+2,3%, après +2,7%), en raison d'une baisse du nombre des accords salariaux dans la négociation collective. Au total, la croissance de la masse salariale du secteur privé atteindrait 4,3% en moyenne annuelle pour l'année 1998, après +3,3% en 1997.

Les effectifs des administrations publiques seraient stimulés par la mise en place des "emplois jeunes". La masse salariale publique bénéficierait également de revalorisations successives de l'indice de traitement brut de la fonction publique (qui s'élèverait à +0,8% au 1^{er} avril et à +0,5% au 1^{er} novembre 1998) ainsi que des attributions de points d'indice pour les traitements les plus faibles.

Par ailleurs, les revenus des non salariés profiteraient de la vigueur de l'activité. La croissance de l'excédent brut des entreprises individuelles s'établirait ainsi à +2,3% en 1998 après +1,5% en 1997.

Au total, les revenus d'activité augmenteraient de 3,4% en 1998 après +2,7% en 1997.

DE LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES À CELLE REÇUE PAR LES MÉNAGES

	Moyennes semestrielles						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1996		1997		1998		1996	1997	1998	1996	1997	1998
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Entreprises non financières (66 %)	1,6	1,1	1,6	1,9	1,9	2,2	2,6	3,7	4,3	2,7	3,2	4,1
dont : ENFNA ⁽¹⁾ hors GEN ⁽²⁾ (60 %)	1,6	1,1	1,7	2,0	2,1	2,3	2,7	3,9	4,6	2,8	3,3	4,3
GEN ⁽²⁾ (5 %)	1,5	0,7	0,9	0,8	-0,1	0,8	2,0	1,8	0,7	2,3	1,7	0,7
Agriculture (1 %)	-0,5	0,9	2,0	2,0	1,3	1,8	1,0	4,1	3,2	0,2	3,5	3,2
Entreprises d'assurances, organismes et administrations privées (5 %)	1,4	2,0	1,4	0,1	-0,6	5,1	3,8	0,7	4,7	3,0	2,4	2,0
Administrations publiques (27 %)	1,8	1,1	1,1	1,2	1,6	1,6	2,6	2,5	3,1	3,3	2,3	3,0
Ménages hors EI (1,8 %)	1,9	7,5	1,8	6,8	2,3	1,9	9,7	8,4	4,1	9,8	9,1	6,7
Masse salariale brute reçue par les ménages (100 %)	1,7	1,2	1,5	1,7	1,7	2,2	2,8	3,4	4,0	2,9	3,0	3,7

■ Prévission

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1996.

(1) Entreprises non financières non agricoles.

(2) Grandes entreprises nationales.

REVENU DISPONIBLE BRUT DES MÉNAGES

(évolution en %)

	Moyennes semestrielles						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1996		1997		1998		1996	1997	1998	1996	1997	1998
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Salaires bruts (54 %)	1,7	1,2	1,5	1,7	1,7	2,2	2,8	3,4	4,0	2,9	3,0	3,7
Prestations sociales (36 %)	1,6	1,4	1,3	2,9	0,8	1,1	3,1	4,6	1,4	3,7	3,5	2,8
Excédent brut des ménages (26%)	1,2	1,3	1,2	1,7	1,8	1,9	2,4	3,3	3,7	2,5	2,7	3,6
Revenu de la propriété et de l'entreprise et Assurance (7,0 %)	-0,5	3,4	5,5	3,4	3,9	4,1	3,7	8,9	8,2	2,9	9,1	7,8
Prélèvements sociaux et fiscaux (-23 %)	2,8	4,4	1,1	-0,7	1,4	5,3	6,9	0,9	7,4	6,2	2,9	3,7
dont : Cotisations des salariés (-9,6 %)	2,7	1,5	-4,9	2,2	-22,5	1,9	3,5	-2,8	-21,0	4,8	-3,2	-20,9
Cotisations des non salariés (-2,4 %)	4,4	2,0	1,4	-3,6	-22,4	2,5	7,7	-5,0	-19,7	7,9	0,5	-22,9
Impôts sur le revenu + CSG (-11 %)	2,6	7,6	6,3	-2,5	25,8	7,4	9,8	5,4	36,1	7,1	8,9	28,9
Revenu disponible brut (100 %)	1,1	0,7	1,8	2,9	1,7	1,2	1,9	4,8	2,6	2,4	3,6	3,7
Prix de la consommation des ménages (comptes trimestriels)	1,1	0,6	0,6	0,2	0,3	0,4	1,6	0,7	0,8	1,8	1,0	0,6
Pouvoir d'achat du RDB	0,0	0,1	1,1	2,7	1,3	0,8	0,3	4,1	1,8	0,6	2,5	3,1

■ Préviation

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1996.

Progression des prestations sociales plus modérée

En 1998, les prestations sociales progresseraient, mais sensiblement moins qu'en 1997 (+2,8% en moyenne annuelle, après +3,5%).

Cette évolution s'expliquerait par le ralentissement des prestations familiales versées aux ménages (+1,4%, après +3,7% en moyenne annuelle en 1998), en raison des mesures prises dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Ainsi, les allocations familiales sont attribuées en 1998 sous conditions de ressources et le taux de prise en charge des cotisations sociales pour l'emploi d'une personne à domicile (Allocation de Garde d'Enfant à Domicile) est réduit de moitié à partir du premier trimestre. Les prestations de retraite du régime général versées par la CNAV croîtraient également à un rythme légèrement moins soutenu qu'en 1997 (+3,7%, après +4,5%). Ce ralentissement provient surtout de l'évolution démographique, le nombre de salariés atteignant l'âge de la retraite diminuant transitoirement. Par ailleurs, les pensions ont connu une revalorisation en 1998 voisine de celle de l'année précédente (1,1% contre 1,2% en 1997). Le ralentissement des prestations sociales versées aux ménages s'expliquerait également par celui des prestations chômage (+2,9%, après +9,3% en 1997), du fait, d'une part, d'une diminution du nombre de demandeurs d'emploi (le taux de chômage passant de 12,2% fin 1997 à 11,5% fin 1998), et d'autre part, d'une croissance plus modérée du nombre de bénéficiaires de l'ARPE⁽¹⁾ (+6% environ, après +32% en 1997). Les prestations versées par la branche maladie connaîtraient une progression modérée (+2,4% en moyenne annuelle, comme en 1997) conformément aux objectifs de maîtrise des dépenses de santé.

Enfin, les "autres prestations sociales" versées par les administrations publiques progresseraient à un rythme soutenu en raison du dynamisme des aides aux logements et du revenu minimum d'insertion. Cette prévision intègre le quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire par rapport au montant habituellement versé (416 Francs par enfant).

Les prélèvements sur les ménages augmenteraient au même rythme que les revenus d'activité

Les prélèvements obligatoires accéléreraient en 1998, principalement sous l'effet de l'accélération des revenus d'activité. Ils seraient très légèrement accrus par l'extension de la CSG aux revenus du capital dans le cadre de la substitution de la CSG aux cotisations maladie. Leur croissance atteindrait +3,7% en 1998 après +2,9% en 1997.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 a adopté le transfert quasi intégral de la cotisation maladie sur la CSG⁽²⁾. A compter du 1^{er} janvier 1998, le taux de CSG applicable aux revenus d'activité est porté de 3,4% à 7,5% (dont 5,1 points fiscalement déductibles). La CSG sur les revenus de remplacement est fixée à 6,2% (au lieu de 3,4%), dont 3,8 points

(1) L'allocation de remplacement pour l'emploi est versée par les ASSEDIC aux salariés de plus de 57,5 ans souhaitant arrêter de travailler et ayant cotisé 40 ans ou plus à l'Assurance-vieillesse. Elle est versée jusqu'à 60 ans. Le départ du salarié doit être compensé par l'embauche d'un demandeur d'emploi (pour les moins de 26 ans en particulier).

LES TRANSFERTS SOCIAUX REÇUS ET VERSÉS PAR LES MÉNAGES

(évolution en %)

	Moyennes semestrielles						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1996		1997		1998		1996	1997	1998	1996	1997	1998
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Prestations sociales reçues par les ménages (100 %)	1,6	1,4	1,3	2,9	0,8	1,1	3,1	4,6	1,4	3,7	3,5	2,8
Versées par les organismes de Sécurité Sociale (76 %)	2,8	1,3	2,2	2,6	1,2	0,6	3,9	5,7	1,0	4,8	4,2	2,8
<i>dont : Régime général (42 %)</i>	2,2	1,0	1,5	2,7	1,2	0,3	3,1	5,5	0,5	4,1	3,5	2,7
Versées directement par les employeurs (13 %)	0,4	1,1	-1,6	1,6	1,3	1,3	3,2	-1,8	2,9	3,0	-0,3	2,8
Autres prestations versées par les administrations (11%)	-4,9	1,8	-1,8	7,0	-2,7	5,0	-1,9	4,3	2,7	-2,3	2,6	3,2
Total des prélèvements sociaux	2,6	2,4	2,1	1,5	1,9	3,0	5,2	3,5	5,2	4,7	4,1	4,2
Cotisations sociales effectives versées par les ménages (100 %)	3,5	1,4	-0,5	1,5	-7,5	2,3	4,9	0,9	-5,2	5,1	0,9	-5,7
<i>dont : Cotisations des employeurs ⁽¹⁾ (59%)</i>	3,8	1,3	1,7	1,8	2,3	2,4	5,3	3,8	4,9	4,9	3,3	4,5
<i>Cotisations des salariés (33 %)</i>	2,7	1,5	-4,9	2,2	-22,5	1,9	3,5	-2,8	-21,0	4,8	-3,2	-20,9
<i>Cotisations des non salariés (8 %)</i>	4,4	2,0	1,4	-3,6	-22,4	2,5	7,7	-5,0	-19,7	7,9	0,5	-22,9

■ Prévission

NB : les données entre parenthèses donnent la part du poste dans le total en 1996.

(1) Les cotisations employeurs sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale ; elles n'ont donc pas d'effet sur le revenu disponible brut.

fiscalement déductibles. Ainsi, pour les retraités imposables et les chômeurs ayant un revenu de remplacement au moins égal au SMIC, la CSG est augmentée de 2,8 points. La CSG sur les revenus du patrimoine et de placement augmente de 4,1 points pour passer de 3,4% à 7,5%. En contrepartie, la cotisation maladie est diminuée, à cette même date, pour les salariés (elle passe de 5,5% à 0,75%) et elle est supprimée sur les revenus de remplacement (retraite de base et allocations chômage).

Globalement, ce transfert des cotisations maladie sur la CSG et l'extension de la CSG à certains revenus de l'épargne constitueraient un prélèvement estimé à 5 milliards environ, en 1998, sur le compte de revenu des ménages.

(2) De plus, la prolongation de 5 ans du versement de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) a été également adoptée. Ainsi, la durée de versement de la contribution pour le remboursement de la dette sociale, au taux de 0,5% sur la quasi-totalité des revenus d'activité et de remplacement, est prolongée jusqu'au 31 janvier 2014.

Enfin, l'impôt sur le revenu des personnes physiques croîtrait au même rythme que les revenus d'activité du fait de la stabilité de son barème.

Croissance vive des revenus nets de la propriété et de l'entreprise

Les revenus nets de la propriété et de l'entreprise continueraient de progresser vivement en 1998 (+9,4%, après +13,1% en 1997).

La reprise de l'activité se traduirait en effet par une croissance soutenue des dividendes des entreprises versés aux ménages (+5,9%, après +14,5% en 1997). Les revenus financiers nets bénéficieraient également du dynamisme des intérêts des contrats d'assurance-vie (+8,8%, après +10,7% en 1997). Les intérêts effectifs reçus par les ménages progresseraient à nouveau (+3,9%, après -2,8% en 1997), alors que les charges d'intérêts versées par les ménages se stabiliseraient (-1,3%, après -3,3% en 1997). ■

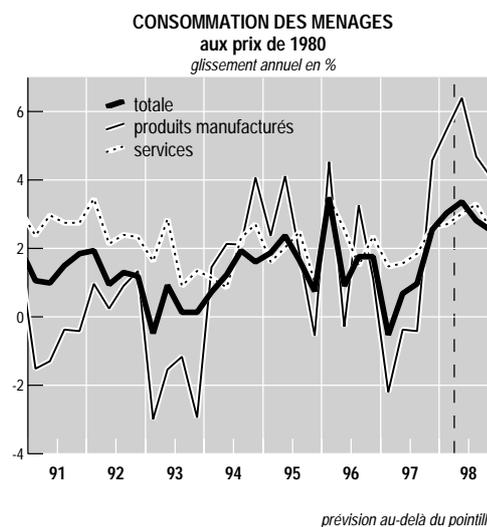
Consommation et épargne

Après avoir été particulièrement dynamique au second semestre de 1997, la consommation des ménages a poursuivi sa progression au premier trimestre de 1998, mais à un rythme plus modéré. L'amélioration des anticipations observée récemment dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages, favorisée par la baisse du chômage et par la croissance toujours soutenue du revenu, laisse augurer d'une consommation toujours dynamique. Dans ces conditions, cette dernière devrait poursuivre sa progression à un rythme annuel voisin de 2,5%. En moyenne annuelle, sa croissance atteindrait 2,9%.

Initiée en 1997, la reprise de la consommation ...

L'année 1997 a été marquée par une vive reprise de la consommation des ménages à partir du troisième trimestre. Après avoir quasiment stagné aux deux premiers trimestres, elle progresse de 1,2% au troisième trimestre et de 0,9% au quatrième. Hors automobile, la reprise de la consommation apparaît plus ancienne -premier trimestre 1997- et contemporaine de celle du revenu. La forte rétraction des achats d'automobiles en 1997 (-15,8% en moyenne annuelle), qui a suivi la suppression de la prime "qualité" au mois de septembre 1996, s'est en effet concentrée au quatrième trimestre de 1996 et aux deux premiers trimestres de l'année 1997.

Comme d'habitude en période d'accélération du revenu, le taux d'épargne est remonté progressivement tout au long de l'année 1997 (sur l'ensemble de l'année, son



niveau moyen a ainsi augmenté d'environ un point). Les ménages ont reconstitué une partie de leurs encaisses dans lesquelles ils avaient puisé pendant l'année 1996, année au cours de laquelle leur pouvoir d'achat avait stagné. Néanmoins, ce profil du taux d'épargne est accentué par les à-coups des achats d'automobiles en 1996 et 1997.

... reste soutenue par ses déterminants habituels

Au premier trimestre de 1998, la consommation des ménages a continué d'afficher une évolution dynamique (+0,6%), même si elle est moins forte qu'au cours du second semestre de l'année passée.

CONSOMMATION TOTALE (Y COMPRIS NON MARCHANDE) ET PRINCIPALES COMPOSANTES

(évolution en %)

	Moyennes semestrielles						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1996		1997		1998		1996	1997	1998	1996	1997	1998
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Consommation totale	1,6	0,1	0,0	1,8	1,4	1,3	1,8	2,6	2,5	2,0	0,9	2,9
- Alimentation (19,5 %)	0,2	-0,2	0,4	1,1	-0,4	0,7	0,8	1,5	0,1	0,1	0,8	0,5
- Énergie (8,7%)	3,0	0,5	-2,7	1,9	-0,9	1,4	3,4	-2,3	2,1	3,2	-1,5	0,8
- Services (41,3%)	1,6	0,3	1,2	1,1	1,8	1,1	2,4	2,6	2,6	2,5	1,9	2,9
- Produits manufacturés (30,5%)	2,3	-0,1	-1,2	3,3	2,6	1,8	1,1	4,6	4,1	2,1	0,4	5,2
dont : Durables (9,1%)	7,3	0,0	-7,8	7,8	3,1	2,3	2,1	5,0	6,2	5,5	-4,2	8,2
Textile-cuir (6,0%)	0,4	-0,8	1,8	-0,6	3,6	1,6	1,7	4,7	2,2	-0,5	1,1	4,0
Autres (15,4%)	0,2	0,1	1,7	2,3	1,9	1,5	0,4	4,3	3,6	1,2	2,9	3,8

■ Prévision

NB : Les données entre parenthèses donnent la part du poste en %.

La consommation a bénéficié d'abord de la progression du pouvoir d'achat. Celui-ci a crû à un rythme annuel proche de celui atteint au cours de l'année dernière (environ +2,5%). L'accélération de l'emploi salarié observée depuis le quatrième trimestre de 1997 a fait plus que compenser le léger ralentissement du taux de salaire horaire. Le pouvoir d'achat du revenu a bénéficié également de l'extrême modération des prix. De surcroît, la consommation des ménages a pu, depuis plusieurs trimestres, être favorisée par la forte hausse de la valeur de leur patrimoine financier, consécutive à l'appréciation du cours des marchés d'actions et d'obligations (voir encadré).

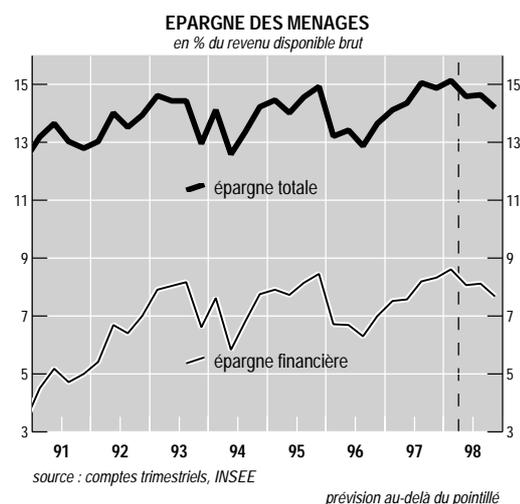
La confiance des ménages connaît un regain

L'amélioration du marché du travail, franche depuis le quatrième trimestre de 1997, a des effets positifs sur le revenu. Au-delà, elle se traduit par une hausse de la confiance des ménages, comme en témoignent les résultats des enquêtes de conjoncture. Ainsi, les anticipations des ménages sur l'évolution du chômage s'améliorent rapidement et continûment depuis le début de l'année 1998 après un second semestre de 1997 en dents de scie. Conjointement, depuis cette date, les ménages sont de plus en plus nombreux à estimer qu'il est opportun d'engager des achats importants, alors même que leurs perspectives financières se stabilisent. Le motif de précaution, en partie lié à la perception du marché du travail, devrait progressivement se révéler moins prégnant dans le comportement d'épargne des ménages. Le taux d'épargne pourrait ainsi ne plus augmenter, voire légèrement décroître dans le courant de l'année 1998.

En conséquence, la consommation croîtrait de 2,9% en moyenne annuelle en 1998, soit une hausse proche de celle du revenu réel (3,1%). En moyenne sur l'année, le taux d'épargne s'établirait à 14,7 %.

La hausse des achats concerne la plupart des produits

Début 1998, la progression de la consommation en produits manufacturés reste très vive et touche l'ensemble des branches. L'électronique grand public continue d'afficher une hausse très forte, sous l'impulsion de produits innovants : téléphones portables, antennes paraboliques, téléviseurs 16/9, et micro-ordinateurs. Les



produits d'équipement du foyer sont aussi très demandés : les achats d'ameublement progressent de 2,7% au premier trimestre (après +2,1% au quatrième trimestre et +2,1% au troisième). Ce dynamisme peut être relié pour partie au regain d'activité sur les ventes de logements neufs et anciens observé en 1997. La consommation de produits pharmaceutiques progresse au premier trimestre, après une année 1997 également dynamique (de l'ordre de 4%).

Au troisième trimestre de 1997, les ventes d'automobiles avaient retrouvé un niveau de l'ordre de 150 000 immatriculations par mois, après une phase de forte contraction qui a duré près de trois trimestres. Au premier trimestre de 1998, les ventes se sont légèrement accrues mais le niveau atteint reste cependant modéré, lorsqu'on le compare à celui du précédent cycle entre les années 1987 et 1992 (de l'ordre de 175 000 immatriculations mensuelles en moyenne) et ce d'autant plus que le contexte économique est très favorable. Il est probable que les effets conjugués des primes automobiles successives pèsent encore sur le marché ⁽¹⁾.

Les ventes d'automobiles devraient continuer à progresser lentement au cours de l'année 1998 et atteindre environ 160 000 immatriculations mensuelles à la fin de l'année. Au total, elles devraient augmenter de près de 10%, après une année 1997 particulièrement médiocre. Le redressement du marché automobile semble maintenant acquis : depuis le début de l'année, les prix se redressent, les opérations de promotion se faisant moins nombreuses.

Au total, la consommation en produits manufacturés devrait croître de près de 5,0% en 1998.

TAUX D'ÉPARGNE

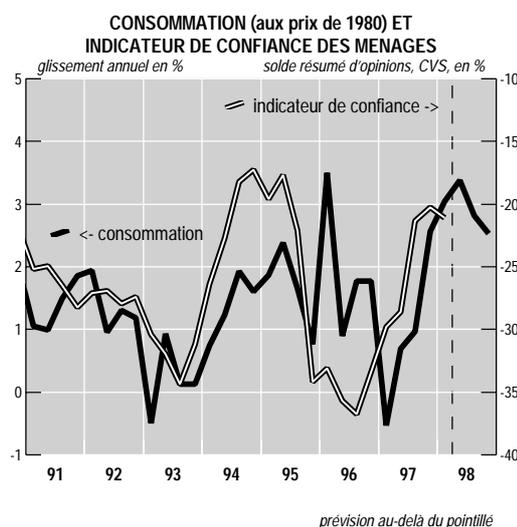
	Niveaux semestriels						Niveaux annuels		
	1996		1997		1998		1996	1997	1998
	1 ^{er} s.	2 nd s.	1 ^{er} s.	2 nd s.	1 ^{er} s.	2 nd s.			
Taux d'épargne	13,3	13,3	14,2	15,0	14,9	14,4	13,3	14,6	14,7
Taux d'épargne financière	6,7	6,7	7,6	8,3	8,3	7,9	6,7	7,9	8,1

■ Prévision

La fréquentation des transports ferroviaires continue de progresser de façon soutenue. La consommation de services est également tirée par la fréquentation en hôtels-café-restaurants en nette augmentation au premier trimestre, sous l'impulsion d'une clientèle à la fois française et étrangère. La progression annuelle de la consommation de services marchands devrait être voisine de celle de l'année dernière (+2,6% après +2,4%). Les dépenses dans les services de transport profiteraient en particulier du dynamisme du tourisme. Par ailleurs, la croissance de la consommation dans les télécommunications demeurerait soutenue.

Baisse transitoire de l'alimentaire

La consommation alimentaire s'est rétractée sensiblement au premier trimestre de 1998 (-1,0%). Cette baisse est due pour partie à une correction après l'augmentation importante observée au trimestre précédent (+0,7%). Mais elle provient également d'un fort repli au mois de mars des ventes de boissons, et aussi de produits frais et de fruits et légumes dont les prix ont sensiblement augmenté. Les viandes ont fléchi également et notamment celle de porc, sans doute encore en liaison avec les épizooties de peste porcine qui avaient affecté le cheptel européen l'année dernière, et entraîné les prix à la hausse. Au deuxième trimestre, la consommation en produits alimentaires généraux se serait redressée, du fait de la correction des effets exceptionnels qui l'ont affectée au premier trimestre. Les achats de viande devraient augmenter modérément à l'horizon



de cette note. La consommation de viande bovine poursuivrait son redressement entamé en 1997. Celle de viande porcine, elle aussi, se redresserait lentement, favorisée par l'extinction de l'épidémie et la baisse des cours qui s'ensuit. ■

(1) Une tentative d'évaluation des effets retardés des primes figure dans la Note de conjoncture de mars 1997. Elle avançait les chiffres de 150 000 immatriculations en moins la première année, 100 000 la deuxième.

Mesure des effets de richesse

Dans les modèles traditionnels, la consommation est reliée au revenu permanent des ménages, équivalent annuel de leur richesse. Celle-ci est définie comme la somme de la valeur des actifs et des revenus anticipés actualisés du travail. Une hausse spontanée de la valeur des actifs financiers détenus par les ménages, (c'est-à-dire également une hausse des dividendes escomptés) se traduit dans ce type de modèle par un surcroît de consommation sur la période présente et dans le futur, avec une propension à consommer de l'ordre de grandeur du taux d'intérêt. Ce résultat est appelé effet de richesse. Les estimations de l'impact des variations de la richesse financière sur la consommation, généralement peu significatives, fournissent des chiffres de l'ordre de quelques pour-cent.

Un dossier, publié dans la *Note de conjoncture* de l'INSEE de mars 1997, donnait une évaluation des plus-values latentes dégagées par les ménages sur leurs portefeuilles de placement. Il mettait en évidence l'importance de la hausse de la richesse des ménages induite par la progression des indices boursiers en 1996 (touchant tout aussi bien les actions que les obligations). Ce dossier avançait l'hypothèse que cette augmentation de la richesse des ménages avait pu contribuer à la reprise de la consommation en 1996. On s'est livré ici à une actualisation de ce calcul sur le début de l'année 1998, période pendant laquelle les indices boursiers ont à nouveau fortement progressé. La méthodologie adoptée

pour le présent exercice est légèrement différente. En effet, on tenait alors compte de l'ensemble du patrimoine financier des ménages, tel qu'il est appréhendé par le Tableau des Opérations Financières (T.O.F.). Ainsi, une variation des indices boursiers produisait mécaniquement ses effets non seulement sur les valeurs mobilières cotées détenues par les ménages, mais aussi sur les actions non-cotées. Pour l'exercice présent, on ne tient compte que des actions cotées et des obligations.

Le tableau suivant reproduit la valorisation nette du portefeuille d'actions des ménages en 1997⁽¹⁾ en Mds de F, telle qu'elle ressort du T.O.F., ainsi qu'une évaluation réalisée pour les quatre premiers mois de 1998, en imputant au stock d'actions et d'obligations détenu par les ménages à la fin de 1997, la variation des indices boursiers⁽²⁾ constatée entre le 31 décembre 1997 et le 30 avril 1998.

	déc 97 / déc 96	avr 98/ déc 97
Actions cotées	+147,6	+251,0
Obligations	+9,0	+13,4
Total	+156,6	+264,4

Cette évaluation fait apparaître que la hausse de la valeur des actions sur les quatre premiers mois de 1998 a été plus importante que celle réalisée sur l'ensemble de l'année 1997.

(1) Cette valorisation est définie comme la variation des encours entre le début et la fin de la période, moins les flux de placement pendant cette période.
 (2) Indice SBF 250 pour les actions, indice CNO des obligations d'État à 7-10 ans pour les obligations.